

REMBOURSEMENT CONSULTATION & FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE À L'ÉTRANGER*

« Je suis en Tunisie, j'ai très mal à la gorge et j'ai de la fièvre, que dois-je faire ? »



1 Je contacte Allianz Travel et je me rends au centre médical le plus proche

Lors de cet appel, Allianz Travel m'envoie par email :
le **formulaire de demande de subrogation** (demandé pour effectuer les démarches en votre nom auprès de la CPAM et de votre mutuelle)
la **feuille de soin CERFA S3125** (à transmettre à la CPAM pour le remboursement des soins reçus à l'étranger)
Je pense à indiquer mon n° de contrat.



2 Le médecin local fait le diagnostic

Je vais consulter le médecin local et je règle ma consultation directement auprès de son cabinet médical. Je conserve l'ensemble des documents transmis par le médecin.



3 Je transmets tous mes documents à Allianz Travel

Je recontacte Allianz Travel dès que possible pour le remboursement, en rappelant mon N° de dossier d'assistance.
Je peux transmettre mes documents par email ou par voie postale :

- @ remboursement.assistance@votreassistance.fr
- ✉ AWP France SAS
Service Relations Clientèle - RELAC01
7 rue Dora Maar - CS 60001
93488 Saint-Ouen Cedex



4 Je suis remboursé(e) par Allianz Travel sous réserve de validation de mon dossier

Après étude et validation de mon dossier, Allianz Travel me rembourse de la totalité des frais éligibles selon les limites et conditions de mon contrat.

Je n'ai aucune démarche à faire auprès de la CPAM et de ma mutuelle.
Allianz Travel se charge de faire les démarches pour mon compte.

Facture de consultation de
200 €
Allianz Travel vous
rembourse :
200 €

Comment puis-je contacter Allianz Travel ?

📞 (+33) 01 42 99 02 02
service 24/24 N° non surtaxé

@ medical@votreassistance.fr

Où puis-je trouver le centre médical le plus proche ?

Sur l'application Allianz Travel

- 📍 Géolocalisation des hôpitaux les plus proches
- 📞 Liste des numéros d'urgence locaux

Quels justificatifs dois-je transmettre à Allianz Travel pour finaliser mon dossier ?

- Un R.I.B
- Mes factures originales
- Le formulaire de demande de subrogation renseigné et signé
- La **feuille de soin cerfa S3125** renseignée et signée
- Les rapports médicaux hospitalier sous pli confidentiel (destiné au médecin conseil de la Caisse)

*Hors pays non couverts.

Les garanties sont assurées par AWP P&C - S.A. au capital de 17 287 285 €, 519 490 080 RCS Bobigny, siège social : 7 rue Dora Maar - 93 400 Saint-Ouen, entreprise privée régie par le Code des assurances - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sise 4 place de Budapest - CS 92459 - 74436 Paris Cedex 09, et sont mises en œuvre par AWP FRANCE SAS - SAS au capital de 7 584 076,86 €, 490 381 753 RCS Bobigny, siège social : 7 rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen, Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr>, désignée sous le nom commercial « Allianz Travel ».

Document non contractuel. Pour plus d'informations, merci de consulter les conditions générales du contrat d'assurance. - Avril 2020.